

ENVIRONNEMENT

Je jardine sans pesticides et vous ?

Les pesticides peuvent être toxiques pour l'homme et son environnement à court, moyen et long terme. Une très faible quantité de ces produits chimiques peuvent suffire à contaminer durablement les milieux aquatiques, c'est pourquoi leur utilisation est encadrée par une réglementation stricte.



Depuis 2005, Cap Atlantique anime un programme de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides. Grâce à des démarches impliquant l'ensemble des acteurs comme les communes, les habitants et les enseignes de jardinerie-bricolage, la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides s'améliore. Vous aussi vous pouvez y contribuer !

Une très faible quantité de ces produits chimiques peuvent suffire à contaminer durablement les milieux aquatiques et notre littoral, c'est pourquoi leur utilisation est encadrée par une réglementation devenue très stricte.

Avec les évolutions réglementaires récentes tant sur la vente que l'utilisation des pesticides, un certain nombre d'initiatives de Cap Atlantique sont devenues caduques :

- ▶ Charte communale « pour désherber les espaces publics sans polluer » (2005),
- ▶ charte de l'habitant « vers un jardinage sans un pesticide » (2011),
- ▶ charte « jardiner au naturel, ça coule de source » avec les grandes surfaces et enseignes spécialisées (2012).

Elles ont néanmoins réussi à faire de Cap Atlantique et son territoire un précurseur dans la lutte contre les pollutions par les pesticides.

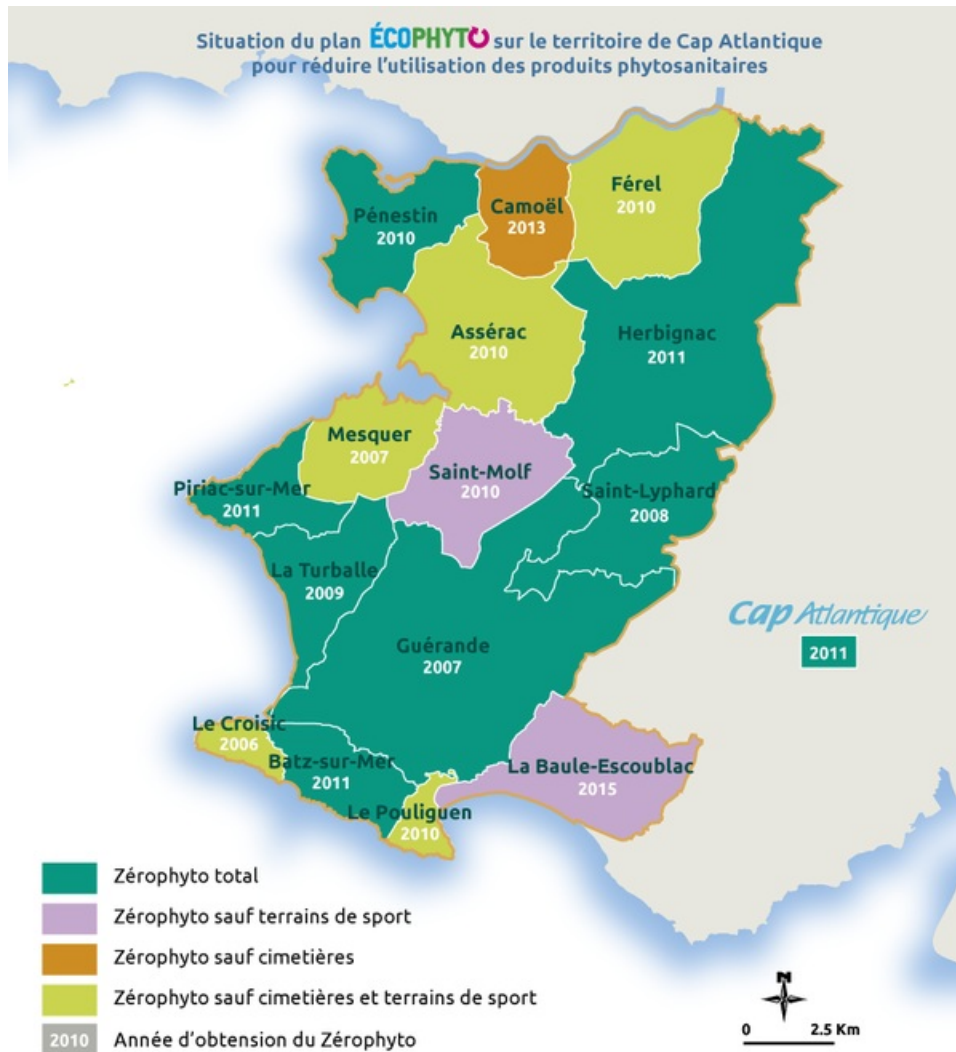
Les efforts paient !

Depuis 2007, la moyenne des quantités de désherbants chimiques appliquées sur le territoire par les communes et Cap Atlantique a diminué de 94 % (donnée avril 2016).

Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Pénestin, Saint-Lyphard et Cap Atlantique n'utilisent plus du tout de pesticides, y compris dans les cimetières et dans les stades.

Et les autres communes ?

Elles n'utilisent plus de pesticides chimiques sur les voiries mais en utilisent parfois dans les cimetières et les stades.



Pour vous particulier, comment pouvez-vous agir ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir ou d'utiliser des pesticides, hormis les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique (EAJ - Emploi Autorisé dans les Jardins) (*Loi Labbé* du 6 février 2014, modifiée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Pourquoi les pesticides chimiques sont-ils dangereux ?

Les substances présentes dans les produits chimiques désherbants, anti-mousse, algicides, peuvent avoir un effet particulièrement néfaste pour l'environnement.



1 gramme de substance active de pesticide suffit à polluer 10 000 m³ d'eau, soit la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans, ou encore plus de 6 millions de bouteilles d'eau !

Les pesticides chimiques peuvent être toxiques pour l'homme et son environnement, à court, moyen et long terme.

Les bons gestes au quotidien pour préserver la qualité des eaux (et sa santé)

- ▶ J'adopte les techniques alternatives aux pesticides, telles que le paillage, le désherbage à la main, à la binette ou à l'eau bouillante ;
- ▶ J'utilise des substances naturelles (compost, purin) pour amender les sols ;
- ▶ Je trouve des solutions en visitant des jardins sans pesticides ;
- ▶ Je bannis les pesticides et les herbicides, sources de pollution chimique durable, tout aussi néfastes à la qualité des eaux et à l'homme dans son environnement ;
- ▶ Je ne déverse pas les résidus de pesticides dans l'évier ni dans les grilles d'eaux pluviales ;
- ▶ Je ne jette pas les emballages à la poubelle.

Des animations !



Tout au long de l'année, des animations sont programmées afin de vous permettre de :

- ▶ jardiner au naturel,
- ▶ mieux connaître les organismes nuisibles et les maladies du potager,
- ▶ mieux maîtriser les techniques de paillage, de désherbage et de compostage,
- ▶ savoir accueillir les animaux utiles au jardin,
- ▶ découvrir ou redécouvrir des variétés anciennes,
- ▶ orienter vos choix vers des plantes résistantes.

Ce programme d'animations, animé localement par le CPIE Loire Océane, vous invite aussi à visiter des jardins extraordinaires ou à cuisiner les "mauvaises herbes" du jardin. Ces animations seront sans aucun doute source d'inspiration pour [des jardins résolument naturels](#).

Que faire de mes bidons de pesticides ?

J'apporte les bidons de pesticides (vides ou non) avec leur emballages dans l'une des [9 déchetteries du territoire](#) de Cap Atlantique habilitées.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**